

Vos questions / nos réponses

Test dépistage

Par [J000](#) Postée le 21/02/2023 20:39

Le CBD trouvable en bureaux de tabac peut-il rendre positive un test salivaire ? Un ami c'est fait retirer son permis de conduire mais affirme n'avoir consommé que du CBD. Pourquoi est-il légal si l'on risque de perdre le permis si on en consomme ?

Mise en ligne le 28/02/2023

Bonjour,

Ce n'est pas le CBD en tant que tel qui peut rendre positif un test de dépistage mais le THC qui peut s'y trouver. Si une personne consomme du CBD de manière importante et régulière ou si le taux de THC est supérieur au taux légal (0,3%), il y a en effet un risque de positivité.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre fiche-produit sur le CBD, à la rubrique "dépistage", dont nous vous mettons le lien en bas de réponse.

Quant à la question de la légalité du produit, cela n'est pas du ressort de notre service,

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Fiche-produit sur le CBD](#)